

Compte rendu de l'audience au rectorat de Besançon

15/04/2019

Étaient présents :

- Mme Jeannin : secrétaire générale
- M. Chanut : Recteur de l'académie
- Mme Véronique Chenu, professeure d'éducation musicale et de chant choral au collège de Pouilley les vignes, membre du bureau de l'Apému
- M. Jean François Bourgeois, professeur d'éducation musicale et de chant choral au lycée Pasteur de Besançon, membre de l'Apému
- M. Mathey Alain, professeur d'arts plastiques, enseignant en spécialité cinéma et spécialité histoire des arts au lycée Pasteur de Besançon, membre des Ailes du désir.

CARTES DES ENSEIGNEMENTS

Cela n'a pas bougé nous dit-on, mais pas d'informations sur les fermetures à Montbéliard (musique option + spécialité) et au lycée Germaine Tillion à Montbéliard pour l'ouverture de l'option cinéma.

Nous n'avons pas obtenu de réponses précises sur les pertes, toutes les options seront maintenues et reconduites, d'après Mme Jeannin et M. Chanut, ce qui est loin d'être vrai.

DÉROGATION

Pas de dérogation prévue pour cause de mixité sociale nous annonce le Recteur.

Certaines personnes pourraient en profiter pour détourner la carte scolaire des lycées de secteur.

Pas de prise en compte de la note de service de la DGESCO sur cette possibilité de dérogation.

LE PARCOURS SPÉCIFIQUE N'EST PAS PRIS EN COMPTE!

Les élèves peuvent toujours la demander mais elle ne sera pas forcément prise en compte.

Il n'y a toutefois pas d'objection de principe sur la dérogation.

FLÉCHAGE DES 3 HEURES EN OPTION FACULTATIVE

Mme Chenu interpelle le Recteur pour lui demander que soit mis en place un fléchage de 3 heures des options. M. Le Recteur parle de sanctuarisation, sans apporter de réponse précise...

Pour Mme la Secrétaire Générale, il y aura les moyens pour toutes les options, mais il est tout à fait possible de mettre en commun les heures spécialité et option si les effectifs étaient trop justes, ce qui revient à supprimer des heures sans le dire...

MORATOIRE

La délégation demande que soit mis en place un moratoire de 3 ans afin de voir les effets de la réforme sur le long terme : la réponse est positive, « la carte est arrêtée, on ne va pas la changer tous les ans » nous dit Madame Jeannin.

MUTUALISATION

Pour Madame Jeannin et Monsieur le Recteur, cela ne pose pas de problème. Madame Jeannin rajoute : « il y en a déjà beaucoup dans toutes les matières, on ne peut pas en rajouter » et juste après « On a un groupe de proviseurs formidables qui vont trouver des solutions, qui vont être reprises au niveau national. »

Nous sommes rassurés par la sécurisation du maintien de l'option de la première à la terminale (pour M. le Recteur) c'est une base de travail, il ont anticipé pour aller dans ce sens.

Pour le Recteur, le faible coefficient pour les options n'est pas un frein et n'est pas déterminant, à partir du moment où les élèves sont motivés et que le rayonnement du professeur joue son rôle...

La communication avec les chefs d'établissement et les collègues de collège et de lycée n'est pas prévue, il n'y a pas d'aide envisagée pour diffuser ces informations.

Nous faisons remarquer qu'il y a un fort risque de voir à terme des suppressions de postes par manque d'effectifs, ce à quoi on nous répond que l'on pense qu'il n'y aura pas de baisse d'effectif.

Nous prenons rendez-vous dans un an à cette même période pour juger des effets et évolutions de la réforme.

Une question n'a pas été posée mais évoquée entre les personnes de la délégation : sera-t-il toujours possible de passer l'option facultative en candidat libre ?